



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 7 novembre 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 3 OCTOBRE 2016

8337-11-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 11 OCTOBRE 2016

8338-11-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 octobre 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8339-11-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Charron :** Demande depuis quand la municipalité est rattachée au bureau du MTQ de Montréal et si ce changement aura une incidence sur le projet de réfection du rang Saint-Régis

Monsieur le Maire l'informe que le MTQ a décidé de former un bureau de projet pour toutes les municipalités de la CMM et de centraliser les opérations à Montréal. De prime abord, ça ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le projet de réfection du rang Saint-Régis.

Demande également quand est prévue la fin de la collecte du compost cette année.



Monsieur le maire lui mentionne que normalement, tant que la température le permet le compost est ramassé, mais qu'il validera avec les travaux publics et que nous informerons les citoyens via le panneau électronique, le site web et la page Facebook de la municipalité.

**M. Trudeau :** Demande ce qu'il advient de la demande formulée afin de permettre le passage des quads sur la voie ferrée désaffectée.

Monsieur le maire explique que le demandeur doit fournir diverses autorisations, dont celle du MTQ et du club de motoneige avant que la municipalité puisse donner son accord à ce qu'ils empruntent la voie ferrée désaffectée. Nous ferons un suivi avec le demandeur afin de valider certaines informations fournies par M. Trudeau.

**M. Pelletier :** Demande ce qui arrive avec le nouveau projet de développement résidentiel sur la rue Pesant.

Monsieur le maire fait un compte rendu du dossier en mentionnant que pour le moment, les deux projets de développement proposés ont fait l'objet de contestation dans la population.

**M. Vanier :** Demande jusqu'où la municipalité va tolérer les pétitions empêchant le développement de la rue Pesant.

Monsieur le maire mentionne que le prochain projet devrait tenir compte des préoccupations nommées dans les deux premiers projets et que la municipalité entend aller jusqu'au bout de la démarche d'approbation pour pouvoir débiter le développement.

**M. Champagne :** Demande si le dossier de cessation des terres aux Amérindiens est réglé.

Monsieur le maire explique que pour le moment, le dossier n'avance pas vraiment vu les indisponibilités des différents intervenants. Une nouvelle rencontre ne serait pas prévue avant 2017.

**M. Vanier :** Suite à l'annonce des travaux de nettoyage du fossé derrière les résidences de la rue Boyer, se demande s'il serait possible de fermer le fossé en le remplissant de terre.

Monsieur le maire mentionne que le fossé sert aux agriculteurs adjacents pour drainer leurs terres et qu'il est donc impossible de le fermer.

**M. Champagne :** Demande combien rapportent les éoliennes annuellement à la Municipalité.



Monsieur le maire mentionne que c'est un peu plus de 100 000\$ par année qui sont versés à la Municipalité par Kruger.

**M. Trudeau :** Demande ou en est rendu le dossier de la piste cyclable.

Monsieur le maire mentionne que pour le moment, la MRC tente de faire avancer le dossier pour les municipalités concernées. Plusieurs intervenants sont concernés par le dossier ce qui rend les choses plus compliquées.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 405-2016 / ABROGEANT 386-2016 / BIBLIOTHÈQUE

8340-11-2016 Madame Marie Meunier donne avis de motion que le règlement 405-2016, règlement visant à modifier le règlement # 386-2016, sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

ADOPTION / RÈGLEMENT 403-2016 / AMENDANT 388-2016 / LIMITES DE VITESSE

8341-11-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement ayant été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2016.

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 403-2016, règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore et abrogeant le règlement 388-2016.

ABANDON PROJET DE RÈGLEMENT 402-2016 / MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE 340-2010

8342-11-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 11 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8333-10-2016 adoptant le second projet de règlement 402-2016 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la démarche d'approbation référendaire la municipalité a reçu une pétition demandant la tenue d'un referendum sur le règlement 402-2016 ;



Il est unanimement résolu d'abandonner le projet de règlement 402-2016 afin de présenter un projet final qui sera soumis à la population lors d'une séance subséquente.

ANNULATION AVIS DE MOTION 6 SEPTEMBRE 2016 / RÈGLEMENT 400-2016 / ACT-115

8343-11-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la formulation trop vague de l'avis de motion ;

Il est résolu unanimement d'annuler l'avis de motion afin de le reformuler lors de la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

MODIFICATION RÉOLUTION 8169-04-2016 / JEUX D'EAU

8344-11-2016 CONSIDÉRANT la résolution 8169-04-2016 précisant la source de financement pour les jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT que le deuxième versement de la TECQ n'était pas considéré dans la répartition du financement ;

Il est résolu unanimement d'affecter la subvention totale de 202 997\$ de la TECQ au remboursement du 149 000 \$ du fonds de roulement et de 53 997 \$ du fonds de parc et d'annuler la résolution 8169-04-2016.

Attendu que le reste du financement du projet sera toujours assumé par le fond de parcs (33 043 \$) et le surplus libre (735,50 \$).

C.C.U.

A) PIIA / 13 RUE BOYER / URB-2016-15

8345-11-2016 CONSIDÉRANT le projet de rénovation d'une ancienne résidence dans le village de Saint-Isidore sur le lot 2 868 015 ;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-15 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 27 octobre 2016 ;



Il est résolu unanimement d'entériner le projet de rénovation de la résidence située au 13, rue Boyer sur le lot 2 867 919, tel que présenté au dossier URB-2016-15

B) DÉROGATION MINEURE / 327, RANG SAINT-RÉGIS SUD / URB-2016-16

8346-11-2016 CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à permettre une opération cadastrale à partir des lots 2 868 447 et 2 868 448 ayant pour effet de :

- permettre la création d'un premier lot ayant :
  - une profondeur de 23,44 m alors que la profondeur minimale prescrite au Règlement de lotissement no.337-2010 est de 75 m ;
  - une superficie de 2 171,5 m alors que la superficie minimale prescrite au Règlement de lotissement no. 337-2010 est de 4 000 m<sup>2</sup> ;
- permettre la création d'un second lot ayant :
  - une profondeur de 48,39 m alors que la profondeur minimale prescrite au Règlement de lotissement no. 337-2010 est de 75 m ;
  - une superficie de 2 828,5 m<sup>2</sup> alors que la superficie minimale prescrite au Règlement de lotissement no. 337-2010 est de 4 000 m<sup>2</sup> ;
- permettre l'implantation d'une plateforme (rattachée à une piscine) à une distance de 0,23 m de la ligne latérale de terrain alors que la distance prescrite par le Règlement de zonage et de PIIA no. 340-2010 est de 1,5 m ;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-16 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la rencontre du 22 septembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure afin de permettre une opération cadastrale à partir des lots 2 868 447 et 2 868 448 ayant pour effet les éléments mentionnés précédemment.

SOUSSIONS SEL

8347-11-2016 Considérant les soumissions reçues pour le sel à déglacer, à savoir :

Compagnie	Montant	TPS	TVQ	Total
Compass Minerals	92.33 \$	4.62 \$	9.21 \$	106.16 \$
Mines Seleine	87.29 \$	4.36 \$	8.71 \$	100.36 \$



Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Mines Seleines au prix de 87.29 \$ / Tm plus les taxes applicables, transport inclus.

#### SOUSSIONS DÉNEIGEMENT TERRAINS ET ÉDIFICES MUNICIPAUX

8348-11-2016 CONSIDÉRANT que le contrat concernant le déneigement des terrains et édifices municipaux ainsi que du garage municipal est arrivé à échéance en avril 2016 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation initié par la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue, à savoir Gestion Roger Boyer inc. pour la somme de 10 935\$ par année pour les deux prochaines années.

Il est résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les années 2016-2017 et 2017-2018 à Gestion Roger Boyer inc. pour une somme de 10 935 \$ + taxes, par année, incluant le garage municipal.

#### DEMANDE DE SUBVENTION OPÉRATION NEZ ROUGE

La demande de subvention reçue le 14 octobre 2016 pour l'édition 2016 d'opération nez rouge est refusée.

#### SOIRÉE-BÉNÉFICE / HÉRITAGE SAINT-BERNARD

8349-11-2016 CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement-bénéfice organisé par la fondation héritage Saint-Bernard ;

Il est résolu unanimement de faire un don de 250\$ afin de soutenir la mission de la fondation.

#### RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-10-2016

8350-11-2016 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 31-10-2016.

#### VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia



#### COMPTES À PAYER

8351-11-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'octobre 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 121 500.97 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

#### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8352-11-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'octobre 2016 déjà payés au compte no.72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 45 023.16 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste  
que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes  
les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du  
Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier